

FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE

1 Voie Félix Eboué

94000 Créteil

Email: fssi.formation@gmail.com

Tel: 01 45 21 81 77 - Fax : 09 89 15 30 99



Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP 3

Objectifs

Être capable :

- d'appliquer la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH),
- de réaliser l'analyse des risques dans un ERP ou un IGH,
- de vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie,
- de gérer les besoins en sécurité incendie dans un ERP ou un IGH,
- d'encadrer un service de sécurité,
- d'être le correspondant de la commission de sécurité.

Public concerné

Être titulaire de :

- l'ERP 2, l'IGH 2 ou du SSIAP 2 et avoir exercé ces fonctions pendant au moins 3 ans, ou au minimum d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale,
- l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1 ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.



Contenu

- **Module Maîtriser la réglementation** : Organisation, classement, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, accessibilité...
- **Module Analyse des risques** : Méthodologie d'analyse des risques, documents administratifs (obligation en matière d'affichage, cahier des consignes...)
- **Module Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement** : Lecture de plan, outils d'analyse, notice de sécurité
- **Module Gérer les besoins en sécurité** : Planification (besoins, budget ...), Suivi des réalisations (travaux, prestations, entretien...), contrôle (achèvement, qualité ...)
- **Module Encadrer un service sécurité** : législation et responsabilités, adopter le bon comportement vis-à-vis de ses collaborateurs, organiser un service de sécurité incendie, réaliser le reporting à la hiérarchie
- **Module Commission de sécurité** : objectifs, composition, périodicité, préparation, déroulement, avis, intégration des avis
- Études de cas avec analyse du projet et rédaction de notices de sécurité

Contrôle des connaissances

Épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service).

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Les atouts de FSSI

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

"Règlement de sécurité incendie des ERP"

"La sécurité incendie dans les IGH"

Le conseil de FSSI

La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elle

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE

1 Voie Félix Eboué – 94000 Créteil

Email : fssi.formation@gmail.com Web : www.fssi-formation.fr – Tel : 01 45 21 81 77 – Mobile : 06 69 61 90 76

EURL au capital de 3000 € – SIRET 790 295 265 000 25 – Code NAF 8559 A

N° d'activité 11 94 08377 94 – Agrément SSIAP N°1403